



## LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, POINT DE VUE D'UN VIDANGEUR SOCIOLOGUE



**L'ÉDUCATION,**  
UNE RICHESSE  
À PROTÉGER

26<sup>e</sup> COLLOQUE PÉDAGOGIQUE  
26 et 27 mars 2026 - Palais des congrès de Montréal

Simon Paré-Poupart, auteur du livre *Ordures! Journal d'un vidangeur*, présentera son analyse du système de gestion des matières résiduelles (GMR), qui repose sur une enquête de terrain informelle, basée sur 20 années à collecter des déchets dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Y seront discutées, entre autres : trajectoire de vie, identité et classes sociales, marginalisation, déviance, administration municipale, décroissance et surconsommation. Simon Paré-Poupart suggérera que le déchet soit devenu un fait social total pour nos sociétés modernes. [Inscrivez-vous!](#)



## EN PENSÉES

Les événements tragiques survenus récemment à Tumbler Ridge, en Colombie-Britannique, nous ont profondément bouleversé-e-s et nos pensées accompagnent la communauté et les personnes touchées par cette situation dramatique.



© Saad Chaudhry / Unsplash

**LE CSSDM  
N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !  
IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.**



**PRÉSENCE MASSIVE  
AU CA DU CSSDM !**

# LE TEMPS DES COMPTES EST ARRIVÉ

Le 18 février à 19h, soyons au rendez-vous! Présentons-nous en grand nombre à la séance publique du Conseil d'administration du CSSDM, pour déposer leur bulletin aux gestionnaires. Pour exiger des comptes. Pour rappeler que nous ne sommes ni invisibles ni interchangeable. Si nous devons être là, c'est parce que la situation est devenue intenable.

Depuis quelques années, les relations entre l'Alliance et le CSSDM se détériorent à vue d'œil. Le dialogue s'effrite. Les modes de communication sont imposés. Cette fermeture compromet directement notre autonomie professionnelle, nos conditions d'exercice et notre bien-être au travail.

En octobre, l'Assemblée des personnes déléguées a donné un mandat clair : dénoncer les agissements du CSSDM qui entravent le travail des enseignant-e-s et établir un plan d'action pour mettre fin à cette dérive autoritaire. Le 3 décembre, une très forte majorité des équipes-écoles a participé au grand dîner syndical. Un message puissant : nous en avons assez d'être exclu-e-s des décisions qui façonnent notre quotidien. Des milliers d'entre vous ont ensuite évalué les compétences de gestion du CSSDM. Le verdict est sans appel : échec sur toute la ligne.

Ce n'est pas une impression. C'est un constat collectif.

**— 24 BISS<sup>er</sup>**

Le 18 février, la direction générale sera présente. Elle devra nous regarder en face. Elle devra entendre ce que nous vivons. Elle devra répondre.

Se mobiliser, ce n'est pas un geste symbolique de plus. C'est défendre notre profession. C'est défendre nos élèves. C'est refuser que l'on décide pour nous, sans nous.

**LE 18 FÉVRIER, TRANSFORMONS NOTRE COLÈRE  
EN PRÉSENCE. NOTRE PRÉSENCE EN MESSAGE.  
ET NOTRE MESSAGE EN RAPPORT DE FORCE.**



**ON SE VOIT AU CA  
EN TRÈS GRAND NOMBRE !**

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

**INSCRIVEZ-VOUS À LA SÉANCE DU CA DU  
CSSDM EN REMPLISSANT CE FORMULAIRE.**

## COMPENSATION POUR LES GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES D'IMPORTANTES SOMMES PRÉVUES POUR VOUS !

L'annexe XVI de l'*Entente nationale* prévoit que des sommes sont allouées à titre de soutien aux enseignantes et enseignants affecté-e-s à des groupes à plus d'une année d'études (GPAE), aussi appelés « classes multiniveaux ». Au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), conformément à ce qui est prévu dans cette annexe, ces sommes sont gérées par le Comité paritaire de perfectionnement (CPPE) et **elles ne concernent que des enseignant-e-s du primaire.**

Une première décentralisation de ces sommes a rapidement été effectuée en début d'année scolaire. Le montant versé à la prof ou au prof affecté-e à un GPAE s'élevait à 500 \$. Nous avons récemment été informés du montant de la deuxième décentralisation pour ce budget. En effet, une somme de 387,25 \$ s'ajoute au premier montant, portant la somme totale disponible pour chaque enseignante ou enseignant affecté-e à un tel groupe à 887,25 \$ pour 2025-2026.

Les profs concerné-e-s peuvent, selon leur choix, se servir de ces sommes pour l'achat de matériel, pour l'obtention de temps de libération, notamment pour la préparation de matériel, ou pour de la formation. Depuis quelques années au CSSDM, à la suite d'une entente entre les parties patronale et syndicale du CPPE, il est même possible que la somme soit versée à titre de salaire aux enseignantes et enseignants concerné-e-s.

Ce sont des dizaines de milliers de dollars qui sont disponibles annuellement pour les profs affecté-e-s à un GPAE.

Toutefois, chaque année, des sommes pouvant leur être versées restent non utilisées. **En effet, pour l'année scolaire 2024-2025, une somme de 51 417 \$ de ce budget est restée dans les coffres.** Il faut noter que, lorsqu'un tel surplus se produit, la somme non utilisée n'est pas perdue. Elle s'ajoute plutôt au budget dévolu aux profs affecté-e-s à un GPAE pour l'année scolaire suivante et est de nouveau rendue disponible aux enseignantes et enseignants concerné-e-s. En 2025-2026, la somme totale disponible pour les profs affecté-e-s à l'un ou l'autre des 179 GPAE au CSSDM est de 158 821 \$.

**N'hésitez surtout pas à vous prévaloir de cette compensation.** Ces montants permettent de soulager un tant soit peu la surcharge de travail que représentent les groupes à plus d'une année d'études.



● **Eric Girard, vice-président**  
**Jean-François Audet, conseiller**

## SUSPENSION DES CONGÉS DE MATERNITÉ, PATERNITÉ OU ADOPTION DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

### SUSPENSION AUTOMATIQUE DES CONGÉS PAR LE CSSDM

À l'approche de la semaine de relâche, nous vous rappelons que les congés liés aux droits parentaux [maternité (21 semaines), paternité (5 semaines) ou adoption (5 semaines)] seront suspendus automatiquement par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour les enseignant-e-s à statut régulier et celles et ceux à temps partiel. Vous n'avez donc aucune démarche à faire auprès du CSSDM.

### SUSPENSION DES PRESTATIONS DU RQAP

Au cours de la semaine de relâche, les enseignantes et enseignants dont le congé a été suspendu recevront leur rémunération habituelle, **elles et ils devront donc suspendre leurs prestations du régime québécois d'assurance parentale (RQAP) du dimanche 1<sup>er</sup> mars au samedi 7 mars 2026.** En effet, le traitement versé durant la semaine de relâche est considéré par le RQAP comme un revenu concurrent à la période, contrairement à l'ajustement 10 mois versé pendant la période estivale. Si vous avez omis de suspendre vos prestations, il est toujours possible d'agir après coup, du moment que le délai est raisonnable (moins de 45 jours). Il faut alors demander au RQAP un « retrait de semaine ». Le RQAP réclamera à l'enseignante ou l'enseignant le montant versé, mais la semaine de prestation pourra être remise à une date ultérieure.

### REPRISE DE LA SEMAINE DU CONGÉ DE MATERNITÉ, PATERNITÉ OU ADOPTION SUSPENDU

La semaine de suspension sera reportée après la date initialement prévue du congé. À titre d'exemple, le congé de maternité de l'enseignante a débuté le 12 janvier 2026, la répartition initiale des 21 semaines consécutives du congé de maternité est du 12 janvier au 5 juin 2026. Toutefois, la date d'effet de la fin du congé sera le 12 juin 2026, considérant sa suspension durant la semaine de relâche. L'enseignante recevra l'indemnité complémentaire versée par le CSSDM au cours de la semaine de report du congé de maternité.

Les congés sans traitement en prolongation d'un congé de maternité, paternité ou adoption ainsi que les congés à l'occasion de la naissance ou de l'adoption ne sont pas visés par cette disposition.



● **Chantal Forcier, conseillère**

# OÙ SONT PASSÉES LES SOMMES RÉSERVÉES AU SOUTIEN DES ÉLÈVES DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DU PRIMAIRE EN LECTURE ?

## À QUOI SERT LA MESURE 15029 ?

Cette année, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a mis de l'avant une nouvelle mesure budgétaire (15029). Elle a pour objectif de soutenir les premiers apprentissages de la lecture chez les enfants au 1<sup>er</sup> cycle du primaire et se déploie en deux volets. Selon les règles budgétaires produites par le MEQ (RB)<sup>1</sup>, le premier volet de cette mesure vise la *conception ou l'acquisition d'outils de pistage des progrès soutenant les premiers apprentissages de la lecture chez les élèves de la première année du primaire* (RB, page 88). Les dépenses admissibles doivent donc être associées à l'achat d'outils ou à leur conception à l'interne. Selon les paramètres initiaux du MEQ, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) aurait reçu, pour ce volet, environ 460 000 \$.

Le deuxième volet de la mesure prévoit un budget pour le *soutien au personnel enseignant qui enseigne la langue d'enseignement en première année du primaire* (RB, page 88). Au CSSDM, selon les paramètres initiaux du MEQ, un montant d'environ 500 000 \$ va permettre la libération des profs concerné-e-s afin qu'elles et qu'ils s'approprient les outils de pistages acquis ou développés par le CSSDM.

Dans les deux volets, les montants sont **protégés et transférés en totalité** dans les établissements (RB, page 60). Les budgets des écoles doivent ainsi être bonifiés. Les directions doivent conséquemment faire apparaître cette mesure dans la ventilation de leurs budgets en Comité de participation des

enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) et utiliser les sommes exclusivement pour les objectifs des deux volets.

Pour fournir plus de détails sur cette mesure, [le MEQ a publié cette vidéo](#).

## QUE FAIT LE CSSDM AVEC L'ARGENT ?

Des profs de plusieurs écoles primaires nous ont, à juste titre, interpellés puisque leurs directions mentionnaient en CPEPE que la mesure 15029 était absente des budgets de leur établissement. Après vérifications, nous avons effectivement constaté que les ventilations budgétaires de plusieurs écoles ne font pas mention de cette mesure. Au CSSDM, on nous confirme que les montants alloués aux deux volets de la mesure auraient été utilisés pour payer les salaires de conseillères et conseillers pédagogiques relevant, selon notre compréhension, des services éducatifs. Bien que nous admettions que les conseillères et conseillers pédagogiques ont un rôle important à jouer au centre de services scolaire, nous ne nous expliquons pas comment ces sommes peuvent être utilisées de cette façon au détriment du soutien aux élèves de 1<sup>er</sup> cycle du primaire ! Le CSSDM nous affirme qu'il considère que cette utilisation est conforme aux règles budgétaires, sans détailler son raisonnement. À la lumière des descriptions des volets inscrites dans les règles budgétaires de fonctionnement (RB), vous comprendrez que nous sommes en total désaccord ici !

## LE POUVOIR DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Nous tenons à rappeler que les Conseils d'établissement (CÉ) ont un rôle majeur à jouer, puisqu'ils adoptent les budgets des établissements. Les CÉ doivent d'ailleurs adopter deux résolutions précisément quand cela concerne les mesures budgétaires destinées à un transfert dans les établissements. Premièrement, une résolution doit attester du transfert des sommes des mesures dédiées et protégées. Ici, l'attestation confirmerait l'absence de transfert. Deuxièmement, une reddition de compte des sommes réellement dépensées pour chaque mesure protégée doit faire l'objet d'une autre résolution.

Nous vous conseillons d'être très vigilante-s et de veiller à ce que les élèves du 1<sup>er</sup> cycle du primaire puissent profiter adéquatement des services grâce aux sommes de la mesure. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à [communiquer avec la ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre école](#).

● **Patrick Trottier, vice-président**  
**Sébastien Bergeron, conseiller**

1. [Règles budgétaires de fonctionnement 2025-2026, MEQ](#).



## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — ASSEMBLÉE D'ÉCHANGE ET DE CONSULTATION — MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE ET EN DÉBUT D'EMPLOI

— FGJ

Vous êtes membre à statut précaire ou en début d'emploi ayant 5 ans ou moins d'expérience en enseignement à la FGJ ? Réservez la plage horaire du **mardi 10 mars 2026 de 17 h 30 à 19 h**, pour participer à la deuxième assemblée d'échange et de consultation. Cette rencontre a pour objectif de réfléchir aux enjeux et aux problématiques liés à la précarité et au début d'emploi au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Peu importe votre situation, que vous soyez suppléant-e, à contrat indéterminé ou à temps partiel, avec ou sans brevet, votre voix est importante.



Faites-vous entendre ! [Inscrivez-vous ici](#) pour recevoir le lien Zoom afin de participer à cette assemblée virtuelle.

● **Jehanne Blaise, vice-présidente**



## ÉDUCATION DES ADULTES

Dernière semaine [pour vous inscrire au colloque de l'Alliance](#) ! Plusieurs ateliers sont entièrement dédiés aux profs de l'éducation des adultes ! À noter que ces ateliers pourront être reconnus dans les heures de formation obligatoire. Faites vite !



● **Jehanne Blaise, vice-présidente**

# TRANSPORT EN COMMUN



Le 24 janvier, des dizaines de personnes se sont réunies pour discuter de l'enjeu de l'avenir des transports en commun au Québec. Au cours de cet événement, organisé par Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique (TJC), trois panels ainsi que des ateliers ont permis une réflexion commune.

Le premier panel a réuni deux chercheurs de l'IRIS et d'Alliance transit, Colin Pratte et Francis Garnier, ainsi que Julie Corbeil, représentante du milieu communautaire, qui ont présenté des statistiques démontrant que le financement des transports en commun est à la traîne au Québec. Il n'a en effet connu qu'une progression équivalente à 10% de l'augmentation du financement du réseau routier au cours des dernières années, en deçà de l'inflation. Sur le plan national, le Québec fait piètre figure, tant par rapport au taux d'investissement qu'au nombre de nouveaux projets, tirant même de la patte derrière l'Alberta ! La question de la gratuité des transports en commun a notamment été longuement abordée. On a noté que ce n'est pas tant la gratuité que l'efficacité et la qualité de l'expérience du transport en commun qui attirera une nouvelle clientèle. Toutefois, une représentante du milieu communautaire est venue rappeler le fardeau qu'une passe mensuelle peut représenter pour une personne à faible revenu et que des mesures progressistes sur la tarification doivent être mises en place.

Le deuxième panel était constitué de trois leaders syndicales et syndicaux inspirant-e-s : provenant des syndicats de l'entretien et du personnel professionnel de la Société de transport de Montréal, Bruno Jeannotte et Emmanuelle Leclerc, et provenant du syndicat des travailleurs du transport de l'Outaouais, Olivier Lachance. Les travailleuses et travailleurs des transports en commun sont les premières personnes à les défendre et à constater les effets qu'ont le sous-financement et la privation sur le système. Parce qu'elles et ils y travaillent tous les jours, et ce, parfois depuis

plus de 30 ans, elles et ils ont acquis une expertise inégalée qui doit être conservée à l'interne. En coupant dans la main-d'œuvre et en tournant les coins ronds, la STM a accumulé un déficit d'entretien. Par exemple, en cessant la pratique consistant à appliquer un produit scellant sur les planchers pour épargner quelques dollars, on a laissé le sel s'infiltrer et pourrir les fondations des stations de métro. Les trois panélistes ont également partagé avec les participant-e-s certaines des stratégies de communication, de mobilisation et de tractation qu'ils ont mises à l'essai durant les échanges sur l'entente, notamment la négociation ouverte à Gatineau qui leur a apporté des gains significatifs.

Enfin, le troisième panel réunissait des travailleuses et travailleurs syndiqué-e-s du transport en provenance d'Allemagne et d'Angleterre qui ont mené des luttes et présenté des campagnes de mobilisation ayant permis des gains. Même dans ces pays où le réseau ferroviaire est plus développé, il leur a été nécessaire de créer des alliances avec les usagères et usagers pour conserver les éléments importants d'une expérience agréable de transport en commun, allant du personnel aux guichets de vente.

À l'unanimité, les trois panels ont conclu que les personnes qui profitent le plus de l'existence d'un bon système de transport en commun ce sont... les patrons ! Autant leurs employé-e-s que leurs client-e-s l'utilisent. L'achalandage dont ont profité les commerces du centre-ville à la suite de l'ouverture de la nouvelle extension du REM en est la preuve. Pourtant, leur contribution au financement n'est pas à la hauteur, contrairement à Paris, où la moitié du financement total est assumée par les secteurs commercial et industriel.

Bref, cette journée incite l'Alliance à réfléchir sur les moyens de militer afin d'obtenir de meilleurs transports en commun et d'être solidaire des employé-e-s de ce domaine. La justice climatique doit se négocier dans toutes les sphères de la société !

● **Le Comité environnement**

**MAINTENANT DISPONIBLE EN COMMANDE!**

mon **APPM**  
Agenda du parfait prof militant **20<sup>26</sup><sub>27</sub>**

Livraison dans les établissements : **SEMAINE DU 15 JUIN 2026.**

FORMULAIRE DE COMMANDE :

